



## Candidature au conseil d'administration

Par **patmicsim**, le **13/02/2013** à **21:44**

Bonjour

Je suis adhérent d'une association dont les membres, étant répartis sur tout le territoire, ne peuvent se rendre à une AGO. Aussi, cette AGO se déroule sur internet uniquement. Le président a lancé la convocation dans les temps (18 jours avant l'ouverture de l'AG) et a fixé une date limite (date et heure) à 14 jours avant l'AG pour les candidatures au CA (qui se font par mail).

Des candidats ont dépassé l'heure (entre 30 et 70') limite de dépôt des candidatures. Le RI précise uniquement que les candidats doivent se déclarer au moins 15 jours avant l'ouverture de l'AG.

Les paramètres d'envoi des mails confirment bien qu'ils ont été expédiés en retard. Malgré nos remarques, le président du bureau de vote a validé les candidatures. Peut-on considérer que les candidatures reçues doivent être invalidées? Si oui, comment procéder?

Cordialement  
Patmicsim